

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **20 mars** à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND** Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Christiane **ANDREU**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procuration : Magalie **BLACHE** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**).

Absents : Mme Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Paul **BROUTIER**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : CONTRATS GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE ET MUTUELLE SANTE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE.

Exposé du Président.

Par délibération des 29 novembre 2019 et 7 février 2023, le Conseil d'administration a validé l'adhésion du CCAS à la convention de groupe du Centre de Gestion de l'Isère pour la Mutuelle Santé et l'Assurance Statutaire de ses agents.

Ces contrats de groupe arriveront à échéance le 31 décembre 2025 pour la Mutuelle Santé et au 31 décembre 2026 pour l'Assurance Statutaire.

Le Centre de Gestion de l'Isère va lancer une consultation afin de renouveler ces deux contrats et propose aux Collectivités qui le souhaitent, de lui donner mandat pour ce faire.

Nous vous précisons qu'après l'attribution de ces contrats, aux prestataires retenus, la Collectivité reste libre de souscrire ou non à ceux-ci.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 25 ;

- Vu l'obligation pour le Centre de Gestion de l'Isère d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations en 2025 et 2026 et ce, avant l'envoi des avis d'appels publics à la concurrence ;

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

1 - Décide de donner mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- Mutuelle Santé.
- Assurance Statutaire.

2 - D'autoriser le Président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette procédure.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 24 mars 2025

Le Président,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.